

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD
Yves PAQUIER, Christian MILLET, Nathalie LAMBERT
Maryvonne BOUCHARD, Annabelle BIANCHI et
Marie-Pierre CHESSEL

Excusés : Magalie SAVART (pouvoir à N. LAMBERT), Chantal CLEMENT
Catherine LEIGNIER (pouvoir à S. BORDERY), Bernard CHARDON
(pouvoir à M. OBRINGER) Christelle MORTEL

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2018
par 12 voix pour et 1 abstention

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente de parcelle A 130 de 1.950 m2 située chemin de Mingeat
Vente de parcelle ZC 203 de 786 m2 située 2178 route de Lyon
Vente de parcelle ZC 153 de 4.443 m2 située au lieudit « Le Coulis »
Vente de parcelle ZC 154 de 4 447 m2 située chemin du coulis

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ces 4 dossiers.

2 Prescriptions de révision alléger et de modification du PLU : définition des Objets et modalités de concertation

Lors du conseil du 22 mai 2018, une réflexion a été engagée afin d'apporter des modifications au PLU voté en juin 2013, rendues nécessaires au vu des nouveaux projets en cours sur la commune.

Le bureau d'études 2BR a analysé l'ensemble des points concernés, analyse soumise aux élus.

Des partenaires ont été interrogés ; une réunion de concertation aura lieu le 12 février 2019

L'objectif des délibérations de ce jour est de valider le lancement de la prescription de révision et de modification sur les différents points.

2 procédures sont mises en place en fonction des objectifs recherchés et des réglementations en vigueur : la modification, et la révision simplifiée.

Différents points rentrent dans la procédure de modification :

- Modification de la liste des emplacements réservés, notamment sur le secteur de la Glaye et de Rapan.
- Mise en place d'une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation à l'entrée Ouest de Rapan, au nord du chemin du Coulis.

- Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de sud Rapan, réflexion sur les bâtiments jouxtant le terrain et réflexions sur les prescriptions de mixité sociale sur l'ensemble de ce secteur.
- Permettre en zone UBc des aménagements et constructions nouvelles limités liés aux équipements publics de tourisme et pédagogiques existants de la Ferme et de l'Office de tourisme.
- Réflexions sur les besoins en matière de prescriptions de protection de certains éléments de paysage sur le secteur de Rapan
- Actualisation des informations du règlement graphique ou écrit relatives à des servitudes ayant pu évoluer depuis l'approbation du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions décide de prescrire la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

Quant à la procédure de révision allégée, elle concerne 6 objets, dont la prescription est validée par le conseil municipal :

- Classement en zone urbaine (UX) d'un bâtiment d'activités situé chemin du Cugnet, actuellement classé en zone agricole (12 pour et 1 abstention).
- Réduction d'un espace boisé classé en zone UCa sur la côtère de Rapan (9 pour et 4 abstentions).
- Mise en place sur le secteur de Catimel d'un sous zonage naturel de loisirs (11 pour 1 contre 1 abstention)
- Mise en place sur le secteur du Colombier d'une zone naturelle de loisirs (11 pour 1 contre et 1 abstention)
- Mise en place d'un secteur de taille et de capacité limitées sur le tènement ZAFIRA pour permettre la réutilisation des bâtiments et de la propriété (11 pour et 2 abstentions).
- Mise en place d'un secteur de taille et de capacité limitées sur le secteur de la ferme de Pérouges (11 pour 1 contre et 1 abstention)

Pour l'ensemble de ces points, il est également prévu différentes démarches :

- Soumettre les procédures à la concertation du public (affichage, article dans la presse, dossier en mairie, registre, réunion publique, courriers)
- Associer les personnes publiques et les consulter.
- Réaliser l'évaluation environnementale.
- Solliciter les aides publiques
- Informer les autorités compétentes.

3 Animation de la ferme de Pérouges

La ferme de Pérouges a accueilli l'an passé différentes animations associatives, expositions, réunions, ... L'association des jardins de Pérouges anime l'espace extérieur.

D'autres activités sont réalisables sur l'ensemble du tènement ferme-jardin.

L'association Atelier FICA souhaiterait s'investir sur la ferme afin de créer des animations

Il est proposé que les membres de cette association mettent en place une enquête jusqu'à mi-mars avec les différents acteurs associatifs et économiques de la commune pour analyser les envies et les besoins des habitants et associations pérougiennes.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour, accepte cette phase de diagnostic-rencontres.

4 Bilan financier 2018. Perspectives 2019. **Mandatement avant le vote du Budget 2019**

Le bilan financier 2018 provisoire est présenté aux membres du conseil.

En matière d'investissement, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette disposition permet de lancer et de mandater des opérations bien définies sans attendre le vote du budget qui n'interviendra qu'au mois de mars 2019.

Monsieur le Maire propose donc d'engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2019, les dépenses suivantes :

Article	Opération	Objet	montant
20		Immobilisations incorporelles	6000 €
21		Immobilisations Corporelles	30 000 €
2313		Travaux Bâtiments communaux	50 000 €
2315		Travaux de voirie	50 000 €

Il précise que toutes ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention autorise le Maire à engager des dépenses avant le vote du budget primitif 2019 de la commune les opérations ci-dessus exposées

5 Dossier de subvention Fond de concours généraliste CCPA / Ferme de Pérourges

La commune de Pérourges bénéficie, auprès de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain de subventions de l'ordre de 120 000 euros, dans le cadre des fonds de concours généralistes pour la période 2018-2020.

Il est proposé de déposer un dossier concernant les travaux en cours sur la ferme de Pérourges.

Cette demande comprendra les travaux d'éclairage extérieur, d'électricité et d'aménagements intérieurs dans les 2 salles (cave et écurie nord), ainsi que de la mise en sécurité et d'aménagements de l'étage. De même la serre et la cabane de jardin seront incluses dans ce dossier.

Le taux de subvention est de 50 %.

Une proposition précédente pour un montant 140 000 euros ne recueille aucun suffrage.

Par 9 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal valide cette demande de subvention pour un montant de l'ordre de 80 000 euros.

6 Vidéosurveillance : Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle le marché lancé selon la procédure adaptée pour le dossier de vidéosurveillance, consistant en l'installation de six caméras sous l'église et à la place du plâtre, dont le montant prévisionnel définitif a été porté à 65 291 euros hors taxes.

Le bureau d'études LB CONSEIL, maître d'œuvre de cette opération a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres. La commission travaux, réunie le 15 janvier, s'est prononcée sur le choix de l'entreprise la mieux-disante, à savoir :

L'entreprise BOUYGUES, pour un montant de 39 611.10 euros HT

Le Maire demande au conseil municipal de retenir l'offre proposée par la commission travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 1 abstention attribuée le marché conformément à la proposition de la commission travaux, à l'entreprise BOUYGUES.

7 Convention Chambre des métiers JEMA

L'année dernière avait eu lieu sur les 2 étages de la ferme de Pérouges les Journées Européennes des Métiers d'Art, organisées par la Chambre des Métiers de l'Ain.

La chambre des métiers souhaite à nouveau organiser cette journée à Pérouges.

Il est demandé de se prononcer pour une subvention à cet événement sur le week end début avril.

Avec 9 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention ; 3 voix souhaitent attribuer 500 euros.

8 Garanties financières Ain Habitat

Lorsque les bailleurs sociaux construisent des logements locatifs, ceux-ci demandent à la commune d'accueil de cautionner 50% des emprunts nécessaires à ces projets.

Le Conseil Départemental assure la caution des autres 50%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour, accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 355 000,00 Euros, Ce prêt PLS est destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 2 pavillons lieudit Rapan.

9 Participation citoyenne : Engagement de la démarche

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le « protocole de participation citoyenne », un partenariat entre l'Etat, la Commune et les habitants, pour permettre le développement de comportement de sécurité, un outil qui semble efficace pour lutter contre les atteintes aux biens.

Il rappelle la réunion de présentation du dispositif de participation citoyenne, qui a été animée par la gendarmerie de Meximieux, lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2018.

Il propose de lancer la démarche sur la commune en vue de favoriser notamment l'échange d'information et la proximité entre ces forces de l'ordre, les élus et la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 3 abstentions décide le lancement de la démarche de la participation citoyenne,

10 Délégation de signature : urbanisme

Il a été déposé en mairie par Monsieur VERNAY Paul, une déclaration préalable de travaux, concernant le changement des menuiseries, enregistrée sous le n° DP00129018A0033.

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de désigner un membre du Conseil Municipal, qui signera cette demande de travaux.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Monsieur Yves PAQUIER afin de signer une déclaration préalable de travaux, déposée par Monsieur VERNAY Paul,

11 Questions Diverses

Les vœux du Maire auront lieu le 18 janvier 2019 à 18 h 45 à la caserne.

Dans le cadre du débat national et afin de permettre une expression des habitants, un cahier de doléances sera mis à disposition en mairie ; une salle communale sera mise à disposition pour une éventuelle réunion de débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 février 2019 à 20 h.